

ORAC'Infos

Bulletin d'information
Numéro 2

Octobre 2004

Opération de restructuration de l'Artisanat et du Commerce
du Pays nord haut marnais

Plus que quelques mois pour profiter de l'ORAC !

Il ne vous reste que quelques mois pour profiter des aides à l'investissement proposées dans le cadre de l'ORAC du Pays nord haut marnais. En effet, les dossiers ne seront plus recevables après **mars 2005**.

L'ORAC propose une **aide de 20% pour les investissements** aux commerçants et artisans du territoire du Pays nord haut marnais.

Depuis le lancement de l'ORAC en avril 2003, une cinquantaine de dossiers ont été soutenus. Cela représente un montant de **1 268 985 € HT**. Ces subventions permettent de financer des extensions de locaux, des aménagements d'établissements, des devantures et du matériel de production. L'ORAC peut également intervenir dans le cadre de reprise d'entreprise.

L'opération est financée par l'Europe, l'Etat et la Région Champagne Ardenne.

Si vous avez un projet pour 2005, c'est dès à présent qu'il faut contacter l'animateur ORAC.



Chez Mick
Wassy
Aménagement intérieur

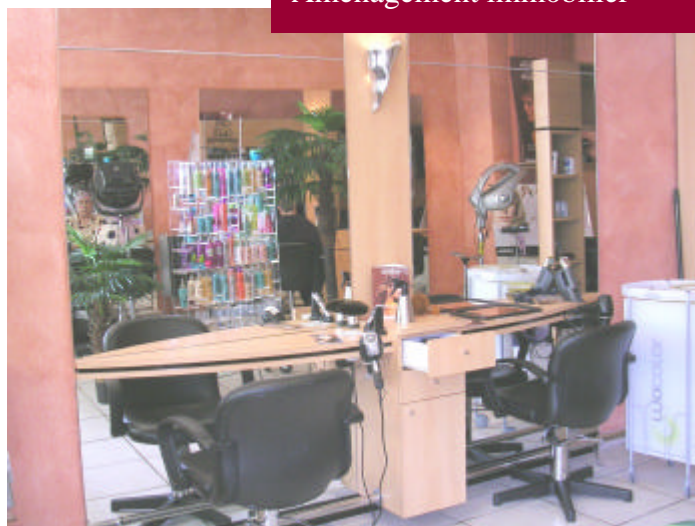


Bernard ADAM, peintre
Poissons
Achat d'une nacelle

L'ORAC : des exemples de réalisation



BOULANGERIE THOMAS
Doulevant le Château
Achat d'une diviseuse



SALON BENOIT CAGNI
Joinville
Aménagement immobilier

Portrait d'un commerçant



M. Durst
Eclaron
Reprise d'un tabac

M. Durst, Eclaron Portrait – Parcours d'un homme

Toujours saisir l'opportunité

M. Durst est un homme courageux. Menacé par un plan social dans l'entreprise où il était employé, il sait saisir sa chance. Il crée, en 2003, son commerce de presse et jeux à Eclaron sur la place du village. Il partage son local avec l'épicerie Vival de son épouse.

En 2004, il reprend le tabac d'Eclaron. Il perçoit une subvention ORAC pour cette reprise et l'installation de matériel de sécurité. L'été 2004 le récompense de ses efforts. Le travail est intense mais les résultats sont présents. Le tabac représente un véritable effet de levier.

Ainsi maintenant est proposé à Eclaron un réel multiservice.

Les investissements éligibles

La devanture



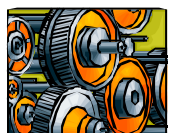
Rénovation et extension : travaux complets de la restauration à la réfection, y compris vitrage, système anti-vol, éclairage, signalétique, ...

L'aménagement immobilier



Mise aux normes d'hygiène, de sécurité et d'environnement. Construction, extension et agencement de local.

L'outil de production



Investissement apportant une plus-value à l'entreprise ou appliquant les normes en vigueur. Camion de tournée alimentaire.

La reprise d'entreprise



Éléments corporels de la reprise.

Les critères d'éligibilité

Être inscrit au Répertoire des Métiers ou au Registre de Commerce et des Sociétés du territoire concerné par l'opération

Être localisé dans l'une des communes concernées par l'opération : Pays nord haut marnais hors Saint Dizier ville

Faire réaliser ses travaux par des artisans qualifiés

Justifier d'au moins six mois d'activité au moment du dépôt de dossier

Être à jour de ses obligations fiscales et sociales

Avoir un chiffre d'affaire inférieur à 800 000 €

Avoir un projet d'investissement **neuf** répondant aux critères d'éligibilité définis par l'ORAC

Une démarche simple

Vous contactez l'animateur économique.

Il assure le montage du dossier.

Vous recevez un accusé de réception vous permettant de commencer vos travaux ou investissements.

Le Comité de pilotage rend un avis sur l'éligibilité du dossier.

Les financeurs prennent la décision finale.

Vous signez une convention avec le financeur retenu: vous avez alors 6 mois pour commencer vos travaux et 2 ans pour les achever.

Sur présentation des factures certifiées acquittées, vous percevez la subvention.

Si votre projet correspond à ces critères,
vous pouvez prétendre à une

subvention ORAC,

calculée sur la base de

**20 % du montant des
investissements H.T.**

Seuil de 8 000 €H.T. d'investissement
Plafond de 50 000 €H.T. d'investissement

Contact

ORAC du Pays nord haut marnais
Hôtel de ville
52 130 WASSY

Téléphone : 03 25 55 28 23

Penser à se préparer à la transmission reprise

Trop souvent la vie de la petite entreprise suit le même profil que celle de son dirigeant, naissant et disparaissant avec la carrière professionnelle de celui-ci. Trop peu de dirigeants préparent leur succession. Manque de temps, manque de volonté, peut-être mais ce n'est pas la meilleure des solutions.

La préparation anticipée de la transmission d'entreprise permet au dirigeant d'organiser au mieux les conditions de sa succession.

Se préparer soi-même à transmettre

Ce travail doit commencer à être effectué vers 50 – 55 ans.

Vous devez vous interroger sur l'après cession. Vous devez vous entourer de professionnels compétents en matière de transmission pour évaluer le prix de votre affaire, trouver un repreneur, vous assister dans la réflexion, les montages juridiques et les rédactions d'acte. Vous devez vous efforcer de répondre à la question : à qui mon entreprise est-elle vendable ?

Préparer son entreprise

En fonction de vos objectifs, il faut harmoniser ceux-ci avec la situation réelle de l'entreprise. Pour qu'une entreprise intéresse un repreneur, elle doit être avant tout viable. Il faut donc faire une analyse financière précise et préalable pour faire ressortir les points forts et les points faibles. Il sera alors plus facile de corriger et/ou valoriser tel ou tel aspect avant la transmission.

Chercher un repreneur

Les entreprises sont souvent transmises aux enfants ou à des salariés de l'entreprise. Parfois, ces possibilités ne s'offrent pas à vous, il se trouve alors l'obligation de trouver un repreneur extérieur.

Une fois le choix du repreneur effectué, il faut présenter l'entreprise à ce dernier et l'accompagner dans le montage du plan de financement.

Vous pouvez inscrire votre entreprise sur une bourse qui diffuse l'information et sur laquelle les repreneurs potentiels prennent leurs informations.

- www.bnoa.net : reprise et transmission d'entreprises artisanales
- www.haute-marne.cci.fr : reprise et transmission de commerces
- www.cm-haute-marne.fr

Évaluer votre entreprise

De nombreuses méthodes existent pour évaluer votre entreprise. Cette valeur permettra d'être une base de référence qui servira de point de départ à la négociation. Pour effectuer cette évaluation, nous vous conseillons de vous tourner vers un professionnel.

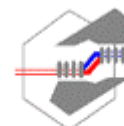
Parlez en avec votre interlocuteur privilégié.



CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
DE LA HAUTE-MARNE

CCI

Jérôme Fontaine
06 77 85 13 43



CHAMBRE DE MÉTIERS
DE LA HAUTE-MARNE

Chambre de Métiers

Anthony Dubuis
03 25 56 52 40

